

Comité des griefs des Forces canadiennes Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2010 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du Comité des griefs des Forces canadiennes. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Comité des griefs des Forces canadiennes. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Comité des griefs des Forces canadiennes concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le Comité des griefs des Forces canadiennes.

Les états financiers du Comité des griefs des Forces canadiennes n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Bruno Hamel, Président

Anne Sinclair, dirigeant principal des finances

Ottawa

16 août, 2010

Comité des griefs des Forces canadiennes
État des résultats (non vérifié)
pour l'exercice clos le 31 mars
(en dollars)

	2010		2009	
	Examen des griefs des membres des Forces canadiennes	Services internes	Total	Total
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	2 353 561	1 923 001	4 276 562	4 271 841
Location de bureau et d'équipement	425	572 365	572 790	617 250
Autres services professionnels	141 707	272 212	413 919	480 915
Services informatiques	12 381	169 716	182 097	231 882
Services de formation	38 697	82 412	121 109	75 107
Services de comptabilité et juridiques	18 750	87 750	106 500	136 699
Services de télécommunication	-	85 861	85 861	101 897
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	-	46 797	46 797	18 415
Voyage et réinstallation	38 031	6 011	44 042	63 306
Services de communication	-	30 505	30 505	29 797
Matériels informatique et équipement de bureau	-	30 017	30 017	60 344
Réparation et entretien	-	24 929	24 929	7 639
Fournitures et approvisionnements	4 978	16 249	21 227	36 630
Affranchissement	-	7 241	7 241	8 468
Publication	(197)	4 486	4 289	9 781
Provision pour réclamation	-	-	-	4 489
Services de protection	-	4 217	4 217	4 145
Intérêts	-	1	1	484
Total des charges	2 608 332	3 363 770	5 972 103	6 159 089
Revenus				
Revenus divers	-	337	337	249
Coût de fonctionnement net	2 608 332	3 363 433	5 971 766	6 158 840

(Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.)

Comité des griefs des Forces canadiennes
État de la situation financière (non vérifié)
 Au 31 mars
 (en dollars)

ACTIFS	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Actifs financiers		
Comptes débiteurs et avances (note 5)	13 840	34 598
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 4)	257 595	143 709
Total	<u>271 435</u>	<u>178 307</u>
 PASSIFS ET AVOIR DU CANADA		
Passifs		
Créditeurs et frais courus (note 6)	464 467	533 473
Indemnités de départ pour employés (note 7)	841 136	692 809
Provision pour congés annuels	105 109	108 385
Total des passifs	1 410 713	1 334 667
 Avoir du Canada	 (1 139 278)	 (1 156 360)
Total	<u>271 435</u>	<u>178 307</u>

Obligations contractuelles (Note 9)

(Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.)

Comité des griefs des Forces canadiennes
État de l'avoir du Canada (non vérifié)

Au 31 mars
(en dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Avoir du Canada, début de l'exercice	(1 156 360)	(1 181 810)
Coût de fonctionnement net	(5 971 766)	(6 158 840)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (Note 3)	5 664 954	6 034 721
Revenus non disponible pour dépenser	(10)	(249)
Produits de la vente des biens excédentaires de l'État	(327)	-
Variation de la situation nette du Trésor (Note 3)	45 253	(141 749)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 10)	278 979	291 567
	(1 139 278)	(1 156 360)
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(1 139 278)	(1 156 360)

(Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.)

Comité des griefs des Forces canadiennes
État des flux de trésorerie (non vérifié)
pour l'exercice clos le 31 mars
(en dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	5 971 766	6 158 840
Éléments sans effet sur l'encaisse inclus dans les résultats nets		
Amortissements des immobilisations corporelles	(46 797)	(18 415)
Services reçus gratuitement par d'autres ministères	(278 979)	(291 567)
Indemnités de départ pour employés	(148 327)	(388)
Ajustement congés annuels	3 276	(4 582)
Variation de l'état de la situation financière		
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	69 005	(130 767)
(Diminution) des débiteurs et avances	(20 758)	(9 495)
	5 549 187	5 753 626
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement		
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	160 683	139 097
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	5 709 869	5 892 723

(Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.)

Comité des griefs des Forces canadiennes

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

1. Pouvoirs et objectifs

Le Comité des griefs des Forces canadiennes (CGFC) est une entité externe et indépendante qui a été créée à partir d'amendements à la *Loi sur la défense nationale (LDN)* approuvés par le Parlement le 10 décembre 1998. Les changements apportés à la LDN visaient à moderniser et à renforcer le système de justice militaire, en simplifiant le processus de traitement des griefs pour les membres des Forces canadiennes. Le Comité a pour mandat d'effectuer l'examen des griefs afin de rendre des conclusions et recommandations impartiales et équitables avec célérité et sans formalisme au Chef d'état major de la Défense et au plaignant.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes:

- (a) Crédits parlementaires** – le Comité des griefs des Forces canadiennes (CGFC) est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Comité ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.
- (b) Encaisse nette fournie par le gouvernement** - Le Comité fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Comité est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Comité sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- (c) La variation de la situation nette du Trésor** correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le Comité. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- (d) Revenus :**
 - Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
 - Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

2. Sommaire des principales conventions comptables - suite

- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- Les revenus déjà encaissés mais non gagnés sont présentés à titre de revenus reportés.

(e) Charges – les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite: Les employés admissibles participent au Régime de pension de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Comité au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Comité découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Comité n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ: Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs et les prêts sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Passif éventuel - Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

2. Sommaire des principales conventions comptables - suite

- (i) *Immobilisations corporelles* - Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Comité n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Autre matériel	10 ans

- (j) *Incertitude relative à la mesure* - La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Comité reçoit son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans les exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du comité diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

3. Crédits parlementaires - suite

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Coût de fonctionnement net	5 971 766	6 158 840
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire):		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(278 979)	(291 567)
Indemnités de départs	(148 327)	(388)
Amortissement des immobilisations corporelles	(46 797)	(18 415)
Indemnités de vacance et congé compensatoire	3 276	(4 582)
Revenu non disponible pour dépenser	10	249
Produits de la vente des biens excédentaires de l'État	327	-
Remboursement de charges des exercices antérieurs	2 995	1 487
Autres	-	50 000
	<u>5 504 271</u>	<u>5 895 624</u>
Ajouter (déduire):		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>160 683</u>	<u>139 097</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>5 664 954</u>	<u>6 034 721</u>

(b) Crédits fournis et utilisés

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement	6 606 337	6 433
Montants législatifs	570 977	323
Moins:		545
Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(327)	107
Périmés : Fonctionnement	(1 512 033)	-
	<u>(1 512 033)</u>	(943)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>5 664 954</u>	<u>6 034 721</u>

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

3. Crédits parlementaires - suite

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Encaisse nette fournie par le gouvernement	5 709 869	5 892 723
Revenu non disponible pour dépenser	10	249
Produits de la vente des biens excédentaires de l'État	327	-
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	20 758	9 494
Variation des créditeurs - autres	61 820	104 680
Variation des créditeurs - AMG	30 411	(75 954)
Variation des salaires courus	(161 237)	102 041
Remboursement des dépenses d'années précédentes	2 995	1 487
	<u>(45 253)</u>	<u>141 748</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>5 664 954</u>	<u>6 034 721</u>

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

4. Immobilisations corporelles

(en dollars)

Coût			
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Solde de clôture
Matériel informatique	344 542	160 683	505 225
Logiciels informatiques	17 262		17 262
Autre matériel	39 401		39 401
Total	401 205	160 683	561 888

Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	Amortissement	Solde de clôture
257 496	36 849	294 345
	5 754	5 754
	4 194	4 194
257 496	46 797	304 293

Valeur comptable nette	
2010	2009
210 880	87 046
11 508	17 262
35 207	39 401
257 595	143 709

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 s'élève à 46 797 \$ (2009 – 18 415 \$).

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

5. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Débiteurs des autres ministères et organismes	13 340	26 892
Avances aux employés	500	7 706
Total	13 840	34 598

6. Crédateurs et frais courus

Le tableau suivant donne le détail des crédateurs et frais courus :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Frais courus et salaires	171 405	332 642
Crédateurs – fournisseurs externes	241 556	179 736
Crédateurs – autres ministères et organismes fédéraux	51 506	21 095
Total	464 467	533 473

7. Avantages sociaux

- a) Prestations de retraite : Les employés du Comité participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accroissent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Comité versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2009-2010 les charges s'élèvent à 411 855 \$ (393 568 \$ en 2008-2009), soit environ 1.9 fois (2.0 fois en 2008-2009) les cotisations des employés.

La responsabilité du Comité relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

7. Avantages sociaux - suite

b) Indemnités de départ

Le Comité verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Obligations au titre des prestations constituées, début de l'exercice	692 809	692 421
Charge pour l'exercice	148 327	388
Obligations au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	841 136	692 809

8. Passif éventuel

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du Comité dans le cours normal de ses activités. Aucune poursuite pour des réclamations (40 000 \$ en 2009) n'était toujours en instance au 31 mars 2010. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains évènements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'évènement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

9. Obligations Contractuelles

De par leur nature, les activités du Comité peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le Comité sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en dollars)	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Accommodation	580 519	586 611	592 956	599 301	605 900

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Comité est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Comité conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Comité reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

Comité des griefs des Forces canadiennes
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)

10. Opérations entre apparentés - suite

Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, le Comité reçoit gratuitement des services d'autres ministères (cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Comité:

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<i>(en dollars)</i>	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	278 979	291 567

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèque offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Comité.